

>>> **Quel que soit votre projet, n'hésitez pas à nous consulter**

pour vérifier son éligibilité.  
Dans le cas contraire, d'autres dispositifs d'aides peuvent être étudiés.

## RENSEIGNEMENTS ET CANDIDATURE



### **Pays Périgord Vert**

2 Av. Ferdinand Beyney  
24530 Champagnac de Belair  
05 53 06 01 00  
www.perigord-vert.com

### **Territoires : Dronne et Belle / Périgord Nontronnais**

Sandrine MIKULAK : [sandrine.mikulak@perigord-vert.com](mailto:sandrine.mikulak@perigord-vert.com) - 06 72 42 13 67

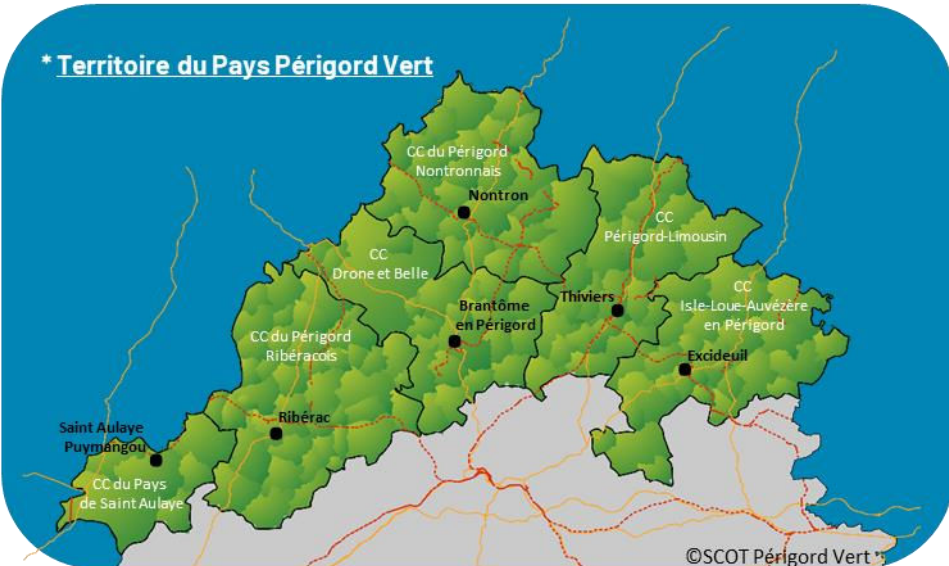
### **Territoires : Périgord Ribéracois / Pays de St Aulaye**

Camille DAVID : [camille.david@perigord-vert.com](mailto:camille.david@perigord-vert.com) - 06 85 79 54 70

### **Territoires : Périgord Limousin / Isle Loue Auvézère en Périgord**

Emmanuel MAZEAU : [emmanuel.mazeau@perigord-vert.com](mailto:emmanuel.mazeau@perigord-vert.com) - 07 72 45 02 36

### \* Territoire du Pays Périgord Vert



©SCOT Périgord Vert \*

## ACTION COLLECTIVE DE PROXIMITE

2024 - 2026



**Vous êtes artisan ou commerçant  
du Pays Périgord Vert ?**



**Bénéficiez** du dispositif ACP pour  
développer **votre entreprise !**



## MONTANT DE L'AIDE

Subvention jusqu'à **30%** des dépenses éligibles

Enveloppe dépenses éligibles de **5 000€ à 75 000€ HT**

## ETES-VOUS ELIGIBLE ?

### J'ai un projet d'investissement de type :

Rénovation de vitrines, façades  
Modernisation des locaux d'activité  
Accessibilité, sécurisation  
Mise aux normes  
Modernisation des outils de production  
Investissements matériels/immatériels  
[...]

**Je suis chef d'entreprise**  
(TPE artisanale ou commerciale)  
installé sur  
le Pays Périgord Vert \*

**Je prépare ma transmission  
d'entreprise**

**Je souhaite investir dans les  
transitions écologiques et  
environnementales, énergétiques**

## LES AUTRES CONDITIONS

Être inscrit au  
RCS et/ou  
Répertoire des  
Métiers depuis  
minimum 1 an

Avoir moins  
de 10 salariés  
(TPE)

Réaliser un  
chiffre d'affaires  
inférieur à 1  
million d'€

## LES ETAPES DE VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION ACP

01

### Fiche candidature

Étude d'éligibilité par  
le Pays Périgord Vert



02

### Bilan conseil

Reste à charge pour l'entreprise  
max 20% de la prestation  
( environ 235 € )



03

### Passage en comité d'attribution

Contexte, dépenses  
et taux de subvention



04

### Réalisation projet

Délai de 1 an après signature  
de la convention



05

### Demande paiement

Sur présentation des  
factures acquittées



L'éligibilité de vos travaux sera étudiée lors de la réalisation du bilan conseil **obligatoire** et du passage en comité.

La validation de la fiche de candidature ne vaut pas garantie d'attribution de subvention.

Avant le dépôt des candidatures : pas de signature des devis, pas d'engagement de commande ou versement d'acompte.